

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 19/02/2024

DELIBERATION N°2025-09 DU COMITE SYNDICAL

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET ANNEXE

Le comité syndical, légalement convoqué le 7 février 2025 s'est réuni en séance plénière le mercredi 19 février 2025 à 14H, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien BAZIN,

Bertrand COUTURIER

Jean-Luc GAUTHIER (CACN)

Thierry FAVARCQ

Sylvie THOMAS,

Bruno MILLIERE

Yves RIBET,

Jean-Luc VIEREN,

Jean-Luc GAUTHIER (Moulins

Communauté),

Thierry GUYOT,

Gilbert LIENHARD,

Pascale GROSJEAN

Jacques MERCIER

Pouvoirs :

Jean Charles Rochard à Jean-Luc Gauthier (Amognes Cœur du Nivernais)

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Luc VIEREN

---:---:---:---:---:---:---

Cadre de référence

- ✚ Vu l'article L.5722-1 du code général des collectivités territoriales portant sur les dispositions financières applicables aux syndicats mixtes,
- ✚ Vu l'article 15 du règlement intérieur du syndicat mixte portant sur le débat d'orientation budgétaire,
- ✚ Vu le rapport N°9.



Considérant que le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT.

Considérant que le DOB constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif pour le département, toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les syndicats intercommunaux et syndicats mixtes qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Considérant que ces dispositions s'appliquent également aux établissements publics administratifs et aux établissements publics industriels et commerciaux rattachés aux précédents.

Considérant que selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité préalable substantielle à l'adoption du budget primitif. Dès lors, la délibération sur le budget qui n'aurait pas été précédée d'un débat d'orientation budgétaire serait entachée d'illégalité.

Considérant qu'il doit être pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB et qui doit avoir été transmis à l'ensemble des conseillers.

Considérant que la tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et dans un délai raisonnable avant la séance de vote du budget afin que les élus disposent du temps de réflexion et de préparation nécessaire pour délibérer. Il ne peut intervenir ni le même jour ni lors de la même séance que le vote du budget.

I- Le budget principal

Le budget principal (SPA) prend en charge :

- Les fonctions supports de Nièvre Numérique,
- Le développement des usages notamment à travers les projets européens.

Ce budget porte également les projets suivants :

- Les investissements dans le wifi territorial (places de villages connectées),
- La DSP du réseau de 1^{ère} génération et notamment les investissements dans la fibre professionnelle (reprise du réseau FTTO de la Communauté de communes Cœur de Loire, fibrage des zones d'activités) et le réseau FTTH de Lormes.

Le budget principal paie les agents de Nièvre Numérique, sauf ceux affectés au budget annexe pour le réseau de 2^{ème} génération (fibre optique). Les agents ayant des missions en lien avec le budget annexe font l'objet d'une facturation au temps passé au compte 70.

Fonctionnement

Dépenses

LIBELLES	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Prévisionnel
Personnel	560 586	611 347	696 437	813 400
Charges à caractère général	179 351	184 699	291 234	384 319
Charges de Gestion Courante	350 870	640 249	51 367	53 525
Charges exceptionnelles				2 000
DEPENSES HORS PROJETS EUROPEENS	788 619	823 276	1 013 752	1 123 488
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 090 807	1 436 296	1 039 039	1 253 245

L'évolution des dépenses de fonctionnement du budget principal atteste d'une augmentation conséquente. Elles s'articulent autour de trois postes principaux :

- Les dépenses de personnel : elles intègrent l'ensemble de la rémunération du personnel affecté au syndicat. Les agents directement affectés au projet fibre optique font l'objet d'une recette prélevée sur le budget annexe. Les charges de personnels représentent 66 % des dépenses de fonctionnement en 2024, et nous prévoyons une croissance de 17 % en 2025, correspondant au recrutement d'un apprenti chargé de développer la plateforme market place du matériel informatique reconditionné, et de la prise en compte sur 12 mois du chargé de mission numérique responsable. Ces deux postes sont financés par le projet européen E6.
- Les charges à caractère général représentent 28 % des dépenses en 2024. Elles se composent au titre de cet exercice des achats de fluides (électricité, eau, frais communications ...), des frais de télécommunications, de gestion électronique des documents, des déplacements et de location des véhicules de services et la communication. L'augmentation conséquente prévue en 2024 (+32 %) correspond à l'engagement des projets européens sur l'IA, la Civictech et le numérique responsable (+63 k€), des frais de communication pour la fin du déploiement de la fibre (+15 k€) et la prise en charge de la formation de l'apprenti (+ 7 k€).
- Les charges de gestion courante sont stables et représentent 4 % des dépenses de fonctionnement hors reversement aux partenaires européens. Elles correspondent aux indemnités élus, à la participation à la prévoyance des agents et aux adhésions à des organismes extérieurs (ERNACT, ARNIA, Nièvre Attractive...).

Recettes

LIBELLES	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Prévisionnel 2025
Produits services domaines ventes diverses	10 177	37 343	38 374	39 651
Atténuation de charges	11 842	902	4 554	0
Dotations et participations	948 336	1 283 327	614 965	803 964
<i>Département</i>	<i>355 000</i>	<i>311 865</i>	<i>311 431</i>	<i>310 942</i>
<i>EPCI</i>	<i>153 742</i>	<i>126 074</i>	<i>175 800</i>	<i>180 381</i>
<i>Agglomération Nevers</i>	<i>67 375</i>	<i>66 421</i>	<i>70 182</i>	<i>70 317</i>
<i>FEDER °INTERREG Nièvre Numérique</i>	<i>70 032</i>	<i>129 946</i>	<i>57 551</i>	<i>242 324</i>
<i>FEDER INTERREG Partenaires</i>	<i>302 187</i>	<i>613 020</i>		
Produits de services				
Autres produits de gestion courante	210 239	178 701	132 125	294 823
Produits spécifiques	516			
RECETTES DE FONCTIONNEMENT HORS PROJETS EUROPEENS	808 891	757 306	732 468	892 115
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 181 111	1 500 273	790 020	1 138 439

Les recettes de fonctionnement hors projets européens sont en légère hausse en 2025, du fait du versement par le budget annexe du remboursement des agents et des charges affectés au déploiement du réseau FTTH (+142 k€).

Les recettes de fonctionnement liées aux projets européens sont en légère hausse cette année du fait du décalage de subvention que l'on aurait dû recevoir en 2024. Avec trois projets européens engagés, les recettes de fonctionnement de Nièvre Numérique sont abondées de 150 k€ en moyenne chaque année.

Investissement

Dépenses

Dépenses	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Prévisionnel 2025
Déficit investissement				30 567
Subvention éqpt	9 750	11 800	12 000	
Immobilisations incorporelles	39 315	15 788	18 968	58 750
Immobilisations corporelles	333 124	36 522	86 405	52 500
Total	382 188	64 110	117 373	141 817 07

Les dépenses d'investissements restent stables avec le solde de la reprise du réseau fibre de Cœur de Loire (+ 30 k€) et la poursuite du programme wifi Nièvre (+20 k€).

Recettes

LIBELLES	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Prévisionnel 2025
FCTVA		18 960	126 747	10 769	3 238
Etat	42 559				
Région		253 932			
FEDER			43 657		
Communautés de communes		20 000		22 000	
Autres	58 700				
RECETTES D'INVESTISSEMENT	101 259	292 892	170 405	32 769	3 238

Les recettes d'investissement sont constituées par le FCTVA.

II – Le budget annexe

Le budget annexe (SPIC) a pour objet la réalisation du réseau de la fibre optique jusqu'à l'utilisateur, dans le cadre de la DSP et du lancement du réseau d'objets connectés.

Pour la fibre optique, Nièvre Numérique réalise les travaux de déploiement et une fois terminés, les prises FTTH sont remises en affermage au délégataire pour son

exploitation et sa commercialisation. Le délégataire verse chaque année une redevance d'affermage.

Le même modèle est envisagé pour le déploiement du réseau d'objets connectés.

Il est prévu la rémunération de 3 agents au cours de l'année 2025 sur ces missions.

Fonctionnement

Dépenses

LIBELLES	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Prévisionnel 2025
Personnel	161 023	141 783	99 403	223 694
Charges à caractère général	413 073	684 115	733 524	1 111 463
Charges de gestion courante	3 932			
Charges financières	18 260	130 181	143 310	
Charges exceptionnelles	11 788	18 152	34 819	35 000
Dépenses imprévues				101 985
TOTAL	608 076	974 232	1 011 058	1 474 142

On note une forte croissance des prévisions des charges à caractère général dues aux redevances pour occupation des infrastructures de génie civil de Orange, SIEEEN, ENEDIS et d'occupation du domaine public (+ 118 k€). Ces charges seront remboursées à l'Euro/l'Euro par notre exploitant.

Par ailleurs nous prévoyons de ré imputer une partie des charges de fonctionnement de la structure (+22 k€) sur le budget annexe.

En dépenses nouvelles, nous prévoyons l'organisation d'un forum numérique (+26 k€) et les frais de fonctionnement du réseau d'objets connectés (+130 k€ : loyers, frais d'hébergement, licences, maintenance ...).

Sont aussi programmées les études engagées en 2024 mais non réglées (Stratégie départementale des usages et de l'intelligence artificielle, renouvellement de la DSP NiverTel).

Les charges exceptionnelles concernent les pénalités et intérêts moratoires liées aux travaux du réseau FTTH.

Recettes

LIBELLES	CA 2022	CA 2023	CA 2024	PREVISIONNEL 2025
Vente produits fabriqués, prestations			429 833	
Redevances	1 575 276	2 499 990	3 475 143	3 404 769
Divers	1 028	68 413		
Produits financiers				
Produits exceptionnels	55 150	88 000		
Autres produits de services		35 081		
TOTAL	1 631 455	2 691 484	3 904 976	3 404 769

Nous pouvons noter une stabilité des recettes de fonctionnement liées au versement des redevances par notre délégataire et au remboursement d'une partie des charges engagées pour l'utilisation d'infrastructures tierces (GC BLO, redevances ENEDIS...).

Les ventes de produits correspondant à l'utilisation de notre réseau par d'autres opérateurs d'infrastructures et n'ont pas été programmées en 2025 faute de visibilité.

Les redevances

Les charges de la vie du réseau et de raccordements doivent être couvertes par les redevances perçues pour l'exploitation du réseau.

Conformément à la convention de délégation de service public relative à l'exploitation et à la commercialisation du réseau très haut débit de la Nièvre, la SPL BFC Numérique s'acquitte d'une redevance au profit de Nièvre Numérique en contrepartie des ouvrages qui sont mis à sa disposition.

Cette redevance est composée d'une part fixe, décomposée en 2 éléments R1 et R2, et d'une part variable R3.

La composante R1 de 90 € est versée une fois pour chaque Ligne FttH remise pour exploitation à BFC Fibre. A compter du 7 février 2025 il n'y aura plus de redevances R1 versées par BFC fibre lors de la remise de nouvelles prises en exploitation.

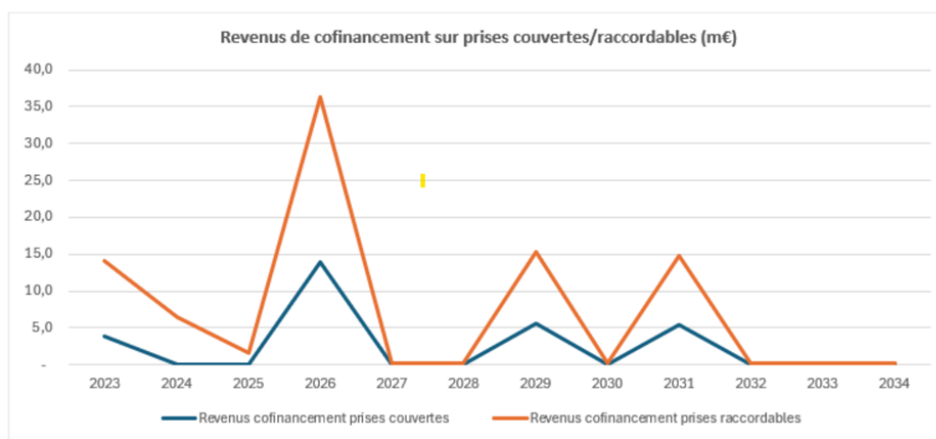
La composante R2, d'un montant unitaire de trente-deux euros et trente centimes (32,30 €) est versée annuellement pour chaque Ligne FttH remise au

concessionnaire. Elle représente un versement de 1,4 M€ par an jusqu'à la fin de la DSP.

La composante R3 de la redevance est calculée par l'application d'un taux de 14,8 % du chiffre d'affaires annuel HT du concessionnaire provenant de la commercialisation des services d'accès. 4 % de cette redevance contribue aux charges de structure et de fonctionnement de la SPL BFCN.

Les produits reçus par le délégataire, BFC Fibre, proviennent essentiellement de la location du réseau auprès des opérateurs commerciaux. Nièvre Numérique ne dispose pas de marge de manœuvre pour ajuster les tarifs de location de son réseau aux spécificités de la concession. En effet, les conditions tarifaires d'accès des opérateurs commerciaux aux réseaux ouverts au public à très haut débit en fibre optique sont régulées au niveau national par l'ARCEP pour être objectives, transparentes, non discriminatoires et proportionnées.

Outre le mode locatif, l'accès des opérateurs commerciaux au réseau est également possible en cofinancement. La structure des produits reçus par la société BFC Fibre a évolué par rapport au plan d'affaire initial avec la modification de la stratégie de ces opérateurs s'orientant davantage vers un cofinancement des investissements en un one-shot plutôt que de la location lissée sur la durée du contrat. Cela a un impact sur les redevances perçues annuellement par Nièvre Numérique qui peuvent varier énormément d'une année sur l'autre en fonction de la part de cofinancement des opérateurs.



Le chiffre d'affaires prévisionnel présente ainsi des variations significatives post 2024. Le graphique ci-dessus illustre ces variations de chiffre d'affaires du délégataire sur l'ensemble des départements et montre que les pics des années 2026 / 2029 / 2031 sont directement liés aux revenus de cofinancement des prises couvertes et des prises raccordables.

Nous estimons une redevance R3 à 9 M€ jusqu'en 2034 soit une R3 lissée de 0,9 M€/an.

Soit au total une redevance de 2,5 M€/an.

Les redevances permettent ainsi de couvrir les dépenses prévisionnelles de la vie du réseau.

Investissement

Dépenses

LIBELLES	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Prévisionnel 2025
Immobilisations incorporelles	1 337 130	822 056	689 280	1 258 503
Immobilisations corporelles	742 686	11 886	385 586	2 813 497
Immobilisation en cours	13 819 376	8 157 533	834 084	300 000
Remboursement du capital de la dette			12 200 000	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	15 899 193	8 991 477	14 108 950	4 372 000

Les immobilisations incorporelles en forte augmentation correspondent au solde des frais d'assistance à Maitrise d'Ouvrage pour les travaux fibre (+ 392 k€), à notre participation aux raccordements des clients FTTH (+ 864 k€)

Les immobilisations corporelles en très forte augmentation correspondent au marché de travaux pour la vie du réseau, aux travaux pour les raccordements longs ou complexes et à la première phase de travaux pour le réseau d'objets connectés.

-Vie du réseau :

En application des stipulations de la Convention de DSP avec la SPL BFCN, il appartient à Nièvre Numérique de réaliser divers travaux sur le Réseau exploité par son délégataire.

Le 30 mars 2023, ces travaux dits de « vie du réseau » ont été confiés par le biais d'un accord cadre attribué au groupement d'entreprises « RESONANCE/BBF ».

Ces travaux concernent :

- Mission d'extension du réseau en exploitation,
- Mission de désaturation d'effacement d'ouvrages du réseau, coordonnés ou non,
- Mission de dévoiement d'ouvrages du réseau, coordonnés ou non,
- Mission de déplacement d'ouvrages du réseau,
- Mission de conventionnement d'opérateur d'immeuble non conventionné lors du déploiement des opérations de construction du réseau FTTH,



- Mission de réalisation des travaux immeubles consécutifs de l'obtention de ce conventionnement,
- Mission de réalisation ou de réparation d'infrastructure souterraine ou aérienne,
- Mission d'analyse / identification des réseaux clients (tronçons de réseaux entre le PBO et le PTO, nommé D3) et réalisation des travaux,
- Mission d'étude et de réalisation de pré-câblage de projets immobiliers type lotissement, immeuble ou locaux individuels.

Nous estimons les travaux de vie du réseau à hauteur de 6,1 M€ d'ici 2030 et à 1,1 M€ en 2025 (484 k€ de RAR 2024 et 625 k€ 2025).

-Raccordements longs :

La convention de DSP prévoit que Nièvre Numérique prend en charge une partie des raccordements standards et longs. Il s'agit de la construction du lien PBO/PTO lorsqu'il y a un nouveau client.

Pour le calcul du montant des investissements, nous avons pris les coûts de raccordements suivants, conformément à l'annexe 08 A du contrat de concession (SPL – Orange) :

- Raccordements longs < 300 ml : 1 179 € ;
- Raccordements long > 300 ml : 1 629 €.

La ventilation des raccordements est la suivante :

- 1,4 % raccordements < 300m ;
- 0,6 % raccordements > 300m.

Ces raccordements sont pris en charge par le FAI à hauteur de 250 €.

Nous avons estimé le potentiel de logements impactés à 177 (hypothèse conservatrice) pour un coût de 281 k€. Nous programmons 54 k€ en 2025.

-Raccordements complexes :

Un raccordement complexe est lié à l'absence (câble télécom en pleine terre) ou la détérioration de fourreau dont on ne connaît pas le propriétaire entre le PBO et la maison de l'habitant ayant commandé une offre à un FAI.

Il n'est concrètement détecté qu'au moment du raccordement par le technicien de raccordement qui constate l'impossibilité de réaliser le raccordement. Le raccordement est stoppé. La main revient à Nièvre Numérique pour réparer l'infrastructure afin de permettre la finalisation du raccordement ensuite.

Ces raccordements sont coûteux car ils nécessitent de créer l'infrastructure manquante ou de réparer l'infrastructure défectueuse. Des opérations de Génie Civil sont souvent à prévoir.

Les situations se présentent quelles que soient les longueurs des raccordements, sachant qu'un raccordement long pourrait présenter une probabilité plus importante de se transformer en raccordement complexe. Mais nous n'avons aucune statistique utilisable sur cet aspect.

L'AVICCA estime que le taux de 2 % de raccordements complexes envisagé par l'Etat ne serait pas suffisant et qu'il faudrait à minima envisager 3 % à 5 % des raccordements comme complexes, sans pour autant avoir de méthode de calcul fiable.

Nous avons en visibilité quelques cas unitaires qui nous sont remontés, mais c'est probablement la partie émergée de l'iceberg.

Nous avons estimé le potentiel de logements impactés à 295 (hypothèse conservatrice) pour un coût de 710 k€. Nous programmons 142 k€ en 2025.

Réseau d'objets connectés

L'IOT ou objets connectés est un domaine existant depuis des années, mais peu exploité dans le cadre des territoires connectés et durables. Il était porté par l'industrie ou les syndicats métiers. Il se répand de plus en plus sur le territoire (compteur de gaz adaptés à la télérelève, compteurs Linky...).

Les cas d'usage explosent depuis quelques années. Les coûts de déploiement des réseaux étant bas, l'accès à des bandes de fréquences radio libre, la pérennité des technologies étant assurée, les conditions pour apporter ces services aux collectivités (membres ou non de la structure) et privés (délégataires de services publics notamment), sont réunies.

L'usage de ces IOT permet de répondre à des enjeux nombreux :

- Résilience face au changement climatique : Gestion des crues - Mesure de la qualité de l'eau - Mesure de la pluviométrie - Mesure de la température de l'eau ;
- Les économies d'énergie : Détection de présence - Mesure sur ouverture / fermeture de portes et de fenêtres - Mesure du niveau d'humidité - Consommation de chauffage - Gestion à distance de l'éclairage public - Production des centrales photovoltaïques - Consommation des compteurs gaz - Mesure température air... ;
- La gestion de l'eau : Consommation des compteurs d'eau individuels - Consommation des compteurs d'eau de sectorisation - Contrôle à distance des pompes de relevage - Mesure et contrôle des rejets d'eau - Mesure niveau d'eau / liquide - Mesure de la qualité de l'eau... ;
- La gestion des déchets : Niveau de remplissage de Point d'Apport Volontaire (PAV) ;
- L'amélioration des actions sur la biodiversité.



Pour opérer un réseau d'objets connectés, le comité syndical du 11 septembre 2024 a validé le principe de déploiement d'un réseau de type LORAWAN, basé sur des fréquences libres de licences.

Cette technologie est déployée mondialement, maintenue par un consortium industriel fort (la LORA Alliance). Elle est simple d'accès, peu coûteuse et à faible consommation énergétique. Elle est évolutive et répond aux enjeux de souveraineté pour le territoire (réseau privé, équipementier européens, donnée stockée localement...).

Plusieurs territoires se sont lancés massivement sur cette technologie (Sarthe, Finistère, Loire, Essonne, Val d'Oise, Nord-Pas-de-Calais...) sans compter de grandes agglomérations (Montpellier, Nice, etc.) et de nombreux autres départements s'y préparent via des zones expérimentales.

Ce réseau doit permettre d'adresser à terme jusqu'à 100 000 capteurs de toute nature. Il permettra l'échange de données de faible capacité (quelques octets), de manière étendue, tout en assurant une faible consommation des objets connectés.

Les passerelles constituant le réseau seront principalement déployées sur des sites publics existants (église, mairie, bâtiment administratif, château d'eau, pylône...). Le niveau de couverture attendu est « outdoor » jusqu'à « deep indoor » ; c'est-à-dire que les objets connectés situés à l'intérieur de bâtiment et/ou en sous-sol doivent être en mesure de communiquer avec les passerelles (notamment les compteurs d'eau).

Le réseau inclura une infrastructure de cœur de réseau (LNS) afin de centraliser les données sur des serveurs hébergés en France dans un centre de données qui pourra être un data center local.

Les solutions applicatives envisagées permettront à minima de visualiser les informations récoltées et devront permettre aux utilisateurs grâce à des fonctionnalités avancées, de construire des tableaux de bord et des scénarios d'alertes en fonction des cas d'usages. Elles devront permettre d'agréger des informations provenant d'autres sources de données, de gérer des droits d'accès et de s'adapter aux besoins des utilisateurs de manière évolutive.

En particulier, un modèle de donnée transparent et ouvert devra être proposé afin de permettre l'interfaçage avec toute solution applicative métier existante.

L'investissement pour couvrir l'ensemble du département est estimé entre 2 et 3 M€. Le modèle économique et le portage de l'investissement et de l'exploitation/maintenance du réseau est à établir.

Nous avons dans un premier temps sollicité la manifestation d'intention d'opérateurs privés pour la conception, réalisation et l'exploitation de ce type de réseau à l'échelle départementale. Cette démarche s'est révélée infructueuse rendant légitime le portage d'un réseau LORAWAN par un acteur public.

Le comité syndical du 11 septembre 2024 a validé le principe d'une expérimentation sur une zone pilote au 1^{er} Semestre 2025 et un déploiement massif à partir de fin 2025 d'un réseau de type LORAWAN.

Depuis un travail de sensibilisation a été engagé auprès des territoires afin de consolider les pistes de projets (et donc de revenus), poursuivre le travail de sensibilisation aux opportunités offertes par l'IoT et enfin, initier l'identification des sites potentiels où pourraient être installées les passerelles. Nous avons un retour très positif des régies d'eaux, du SIEEEN, des services du SDIS et du Département de la Nièvre permettant d'envisager la présentation d'un projet finalisé lors du prochain comité syndical.

Nous estimons les travaux à engager à hauteur de 1,5 M€ pour une première phase de déploiement au cours de second semestre 2025.

Les immobilisations en cours correspondent à une provision pour le paiement du Décompte Général Détaillé (DGD) du programme de travaux fibre.

Recettes

LIBELLES	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Prévisionnel 2025
Subventions	8 261 734	14 510 910	2 613 755	619 333
<i>Etat</i>	4 285 328	8 071 150	2 348 005	
<i>Région</i>	2 013 201	3 236 330	265 749	303 986
<i>FEDER</i>		2 218 241		
<i>Département</i>	1 000 000			
<i>Communautés de communes</i>	963 205	985 188		315 347
Immobilisations en cours				
Emprunt	7 200 000	5 000 000		
TOTAL	15 461 734	19 510 910	2 613 755	619 333

Les recettes correspondent aux soldes de subvention à percevoir du Conseil Régional et des Communautés de communes pour le déploiement de la fibre optique. A ce stade ne sont pas inscrit les subventions attendues pour le déploiement du réseau d'objets connectés.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- De prendre acte des principales orientations fournies à ce stade de la préparation budgétaire 2025 et qui sont soumises à examen.

ADOpte :

Nombre de voix pour : 14 dont

1 pouvoir

Nombre de voix contre :

Nombre d'abstention :

DELIBERATION
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL
Fabien BAZIN

Le Président du Syndicat mixte



Fabien BAZIN

